



LISTE DE VÉRIFICATION DES DÉCISIONS

Lorsque vous avez un problème de responsabilité professionnelle, envisagez les cinq étapes suivantes :

1. Déterminez quels sont les problèmes de responsabilité professionnelle

Quels sont les problèmes de responsabilité professionnelle soulevés dans la situation donnée ? Par exemple :

- Puis-je représenter ces deux clients ?
- Puis-je conclure cette transaction avec mon client ?
- Suis-je en situation de conflit ?
- Mon client a-t-il la capacité de me donner des instructions ?
- Ai-je besoin de m'autodénoncer ou de dénoncer un autre avocat au Barreau ?
- Puis-je divulguer les renseignements confidentiels de mon client dans cette situation ?
- Puis-je me dessaisir de ce dossier ?

Dans certains cas, les problèmes de responsabilité professionnelle peuvent être moins apparents ou plus difficiles à discerner. Lorsque vous déterminez le problème-clé, posez-vous les questions suivantes :

- Qui est ou qui sont mes clients dans cette situation ?
- Envers qui ai-je des obligations ?
- Quels sont les faits pertinents dont j'ai besoin pour prendre une décision ?
- Quel est le préjudice que je cherche à éviter ?
- Qui sera touché par cette situation ?
- Qu'est-ce qui me gêne dans cette situation ?
- Qu'est-ce qui me cause de la tension ou de l'appréhension ?
- Quels sont les risques actuels et futur, et pour qui ?
- La situation est-elle en conflit avec mon propre système de valeurs ? Le cas échéant, comment et pourquoi ?
- Est-ce que je comprends quelles sont mes obligations professionnelles dans cette situation ?



2. Examinez et appliquez les règles, la jurisprudence, la loi ou les sources secondaires pertinentes

[Code de déontologie](#), [Code de déontologie des parajuristes](#) et les [Lignes directrices sur le Code de déontologie des parajuristes](#), [Loi sur le Barreau](#), les [Règlements administratifs](#) ou les règlements :

- Déterminer si une règle ou une disposition s'applique.
- Déterminer si la norme requise :
 - est obligatoire (c.-à-d. que vous « devez » faire quelque chose) ou
 - est permissive (c.-à-d. que vous « devriez » ou « pourriez » faire quelque chose)
- Appliquez la norme à la situation pour déterminer vos responsabilités.

Décisions disciplinaires ou autres

- Examinez toute [décision disciplinaire](#) ou autre pour interpréter la règle ou la disposition applicable.

Loi ou règles des tribunaux

- Envisagez si ce qui suit s'applique dans les circonstances :
 - Lois habilitantes (p. ex., *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, *Loi sur les procureurs*, *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui*) ou
 - règles des tribunaux (p. ex., *Règles de procédure civile*, *Règles en matière de droit de la famille*, *Règles de procédure en matière criminelle*, *Règles de la Commission de la location immobilière*), incluant les directives de pratique et les politiques.

Sources secondaires

- Déterminez s'il existe des documents secondaires rédigés par des experts juridiques (p. ex. manuels de droit, textes en vrac, revues, articles, blogues) qui peuvent vous aider à expliquer vos obligations et à identifier toutes les lois et la jurisprudence pertinentes.

3. Faites une liste des options possibles et évaluez les risques

En analysant les règles, la jurisprudence, la législation et d'autres textes applicables, déterminez quelles sont vos options possibles dans cette situation.

Déterminez s'il existe des valeurs concurrentes (p. ex. devoir de loyauté, devoir envers l'administration de la justice, intégrité).

Évaluez les avantages et les risques de chacune des options.



Déterminez si les facteurs de motivation ou d'influence suivants ont une incidence sur votre évaluation :

- Valeurs personnelles ou morales, croyances religieuses, opinions politiques ou expériences de vie.
- Profit, réputation, normes du domaine de pratique, satisfaction de la clientèle ou facilité de mise en œuvre.
- Biais égocentrique, préjugé de confirmation, préjugé inconscient, obéissance ou conformité.

Rappel : Ces facteurs de motivation ou d'influence ne modifient pas vos obligations professionnelles, mais peuvent avoir une incidence sur votre capacité d'évaluer et de mettre en œuvre un plan d'action qui correspond à vos responsabilités professionnelles.

4. Obtenez conseil et soutien

Si vous n'êtes pas certain(e) de vos obligations ou de la façon de procéder, demandez conseil. Envisagez les mesures de soutien et les ressources suivantes :

- La [Ligne d'aide à la gestion de la pratique](#) du Barreau
- Les [ressources de gestion de la pratique](#) du Barreau
- Le [Réseau d'encadrement de la pratique](#) du Barreau
- Les ressources de [practicePRO](#) de LAWPRO
- Le blogue [avoidclaim.com](#) de LAWPRO

5. Documentez vos processus de décision et vos actions

Une fois que vous avez décidé d'un plan d'action, donnez-y suite.

Tenez un registre détaillé des options que vous avez envisagées, des mesures que vous avez prises et des raisons qui les ont motivées.